

**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

Direction de la communication, le 21 novembre 2017

Mineurs non accompagnés : le Président André Accary expose la situation au ministère de l'Intérieur

Lundi 20 novembre, le Président André Accary a rencontré à Paris Madame Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, pour évoquer avec elle la situation des mineurs non accompagnés dans le Département de Saône-et-Loire.

L'entretien de ce lundi soir avec la ministre Jacqueline Gourault, à propos des mineurs non accompagnés, est une double satisfaction pour le président du Département de Saône-et-Loire. Une satisfaction tout d'abord de constater que la demande d'André Accary ne soit pas restée vaine, comme celles faites par le passé au précédent Gouvernement. Une satisfaction également parce que la ministre et le président ont eu ensemble des échanges sincères, riches et constructifs, dans la continuité de ceux avec le Premier ministre à l'occasion du Congrès des Départements de France à Marseille.

André Accary a profité de cette rencontre pour exposer la situation en Saône-et-Loire. Le Département doit faire face à une arrivée exponentielle de mineurs non accompagnés depuis 2015, et a dû assurer la prise en charge, depuis 2012, de 596 jeunes (une fois la minorité et isolement reconnus). Depuis le début de cet été, ce sont en moyenne 20 migrants se déclarant mineurs qui frappent à la porte du Conseil départemental chaque semaine.

Depuis 2015, la majorité départementale a organisé l'accueil des MNA dans ses établissements de protection de l'enfance; puis elle a créé le DAMIE (dispositif d'accueil pour les mineurs isolés étrangers) en mai 2015 avant d'avoir recours, en 2016, à des solutions hôtelières et signé des conventions avec 3 foyers des jeunes travailleurs ...

Aujourd'hui, le Département ne peut plus faire face, dans des conditions décentes. Le Président a rappelé à cet égard qu'il appartient à l'Etat de prendre ses responsabilités, soit en assumant pleinement cette compétence au titre de la prise en charge des flux migratoires, soit en donnant au Département les moyens financiers adaptés, comme le code de l'action sociale le prévoit en cas de circonstances de flux exceptionnelles. A l'approche de l'hiver, la recherche de solutions d'hébergement en cas de grand froid devient d'une particulière acuité.

Le Président a aussi profité de sa visite pour évoquer la situation des migrants au parking Monnier à Mâcon, et faire part de sa préoccupation.

Optimiste de nature, André Accary a tenu à clore l'entretien sur une note positive en présentant son projet de centre de santé départemental dont Jacqueline Gourault a salué l'initiative !